



AQUAZEN POLE

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026/2027

## 1. Les adhérents s'engagent :

- A signer le contrat d'adhésion.
  - A joindre une photo d'identité, l'autorisation de prélèvement, le mandat de prélèvement et le RIB.
- Le règlement annuel se fera uniquement par prélèvement automatique.

2 possibilités :

- Abonnement annuel (1 séance/semaine) engagement de votre date d'inscription à fin juin 2027 (possibilité d'abonnement en cours d'année)  
Le règlement annuel se fera uniquement par prélèvements mensuels.
- Ou carte « pass » de 10 séances valable 1 an de date à date. (Accès à toutes les activités : aquabike, aquagym, pilates etc...)

L'abonnement est **nominatif**, il n'est ni **remboursable**, ni **cessible**, sauf cas de force majeure.  
(Déménagement à plus de 30 kms avec fourniture d'un justificatif)

**Aquazen ne peut vous garantir que votre cours sera assuré par le même éducateur sportif tout au long de la saison. Nous vous assurons que nous faisons notre maximum pour que les cours soient maintenus en cas d'absence des professionnels.**

**Aquazen vous garantit une température de l'eau à 29 degrés minimum.**

## 2. OUVERTURE SAISON 2026-2027

L'espace sportif sera ouvert du 07/09/2026 jusqu'au 26/06/2027.

## 3. ANNULATION

**Les annulations doivent être faites 12h à l'avance SINON la SÉANCE est PERDUE**

- Le rattrapage des séances est accepté dans la mesure du possible avant la fin de l'abonnement soit le 26/06/2027, **aucune dérogation ne sera possible.**
- Passé ce délai, un certificat médical de contre-indication sera exigé comme **seul justificatif** pour recréditer la séance.

**Nous vous rappelons que pour le bon fonctionnement des récupérations, il est IMPÉRATIF que chacun libère sa place en temps et en heure. Ainsi chacun aura plus de choix de créneaux.**

## 4. DATES DE FERMETURES

- Fêtes de Noël : du 21/12/2026 au 02/01/2027 inclus.
- Vacances d'hiver : du 15/02/2027 au 20/02/2027 inclus.
- Fin de l'abonnement : le 26 juin 2027 au soir.

**Les jours fériés seront crédités sur votre compte :**

- **Lundi : 29 mars, 17 mai** soit 2 séances créditées si abonnement le lundi
- **Mercredi : 11 novembre** soit 1 séance créditée si abonnement le mercredi
- **Jeudi : 6 mai** soit 1 séance créditée si abonnement le jeudi
- **Samedi : 1<sup>er</sup> mai, 8 mai** soit 2 séances créditées si abonnement le samedi

## 5. LOGICIEL DE RÉSERVATION

- Vous avez la possibilité de gérer vos annulations et récupérations à partir de ce logiciel ou toujours via l'accueil.

**Un identifiant et un mot de passe vous seront remis lors de l'inscription.**

## CARTE 10 SEANCES :

Les adhérents s'engagent :

- A signer le contrat d'adhésion.
- A faire le règlement d'un montant de **199€** en une ou deux fois.

La carte « pass » de **10 séances est valable 1 an de date à date**. (Accès à toutes les activités : aquabike, aquagym, pilates ect...)

La carte 10 séances est **nominative**, elle n'est ni **remboursable**, ni **cessible**, sauf cas de force majeure. (Déménagement à plus de 30 kms avec fourniture d'un justificatif).

### **LOGICIEL DE RESERVATION :**

- Vous avez la possibilité de gérer vos annulations et récupérations à partir de ce logiciel ou toujours via l'accueil.
- Vous disposez de **10 séances** valables de date à date pendant 1 an.

**Un identifiant et un mot de passe vous seront remis lors de l'inscription.**

## **6. REMBOURSEMENT**

**Aucun remboursement ne sera possible.** Un avoir (valable jusqu'au 26/06/2027 pour les abonnements annuels et jusqu'à la date de péremption de votre carte pour les cartes 10 séances) est envisagé en cas de raison médicale justifiée par un certificat médical de contre-indication à la pratique de la natation établi par un médecin sur la période en question. Dans ce cas l'avoir sera calculé avec une pénalité de 10% et sera utilisable sur toutes les prestations de la structure (hors prestataires indépendants).

Pour que le certificat soit valide, merci d'annuler les séances concernées.

## **7. SÉCURITÉ**

**Les adhérents s'engagent à respecter les normes d'hygiène, de sécurité, de politesse ainsi que les mesures sanitaires** au sein de l'établissement.

- **Pas de chaussures.** Se déchausser dans la zone prévue à cet effet et seules les claquettes spécifiques dans les vestiaires et autour du bassin sont autorisées.
- **SE DOUCHER ET SAVONNER AVANT DE RENTRER DANS L'EAU.**
- **Attendre l'autorisation** du maître-nageur sauveteur avant d'entrer dans le bassin.
- L'esprit d'Aquazen Pôle implique le respect de chacun pour la pérennité de l'ambiance conviviale.
- Penser à vous munir d'un cadenas pour fermer votre casier.
- Accès au bassin **5 minutes avant le cours** afin de respecter le cours précédent.
- Il est strictement interdit de se restaurer au bord du bassin et dans les vestiaires.

## Bébé nageur :

Les adhérents s'engagent :

- A signer le contrat d'adhésion.
- A faire le règlement d'un montant de **24€ pour une séance** ou **199€ pour la carte 10 séances**.

La carte « bébé nageur » de **10 séances est valable 1 an de date à date**.

**Un seul accompagnant est autorisé dans l'espace piscine**, vous avez la possibilité de venir accompagner uniquement sur réservation la veille de votre cours. Un supplément de 5€ vous sera demandé.

**Merci de respecter les horaires en fonction de l'âge de votre enfant :**

**Mercredi 10h45** : de 6 mois à 5 ans

**Samedi 9h45** : de 6 mois à 12 mois    **Samedi 10h30** : de 12 mois à 24 mois    **Samedi 11h15** : de 24 mois à 5 ans

Veillez-vous munir :

D'une couche jetable spéciale piscine, et éventuellement de sérum physiologique pour rincer les yeux de votre enfant.

## Natation enfant :

- **Les adhérents s'engagent :**
- A signer le contrat d'adhésion.
- Pour un trimestre au minimum. Le tarif est défini au prorata du nombre de séances dans le trimestre :
  - o Trimestre 1 : du 09/09/2026 au 16/12/2026 (hors vacances scolaires) : 12 séances le mercredi et 12 séances le samedi
  - o Trimestre 2 : du 20/03/2027 au 26/06/2027 (hors vacances scolaires) : 11 séances le mercredi et 11 séances le samedi
  - o Stage d'été : du 28/06/2027 au 02/07/2027 (5 séances)
  
- Les accompagnants sont interdits au bord du bassin et doivent impérativement quitter le vestiaire pendant la durée de l'activité. **1 seul accompagnant par enfant est autorisé dans les vestiaires.**

### **DATES DE FERMETURES**

**Période de fermeture de l'activité du 17/12/2026 au 19/03/2027.**

**Pas d'activité pendant les vacances scolaires.**

- o Vacances de Toussaint : du 19 octobre 2026 au 31 octobre 2026 inclus.
- o Vacances de printemps : du 12 avril 2027 au 24 avril 2027 inclus.

### **ANNULATION**

- o Le rattrapage des séances est accepté dans la mesure du possible (si place disponible sur d'autres séances) **avant la fin du trimestre en cours. Au-delà aucun rattrapage de séance ne sera accepté.**
- o **Merci de prévenir en cas d'absence, sinon la séance est PERDUE.**

Le non-respect du règlement intérieur peut impliquer l'exclusion de l'adhérent sans remboursement total, une somme de 50% sur le restant non profité sera retenue pour frais de gestion et dossier.

La direction.